



Discours

**de la
République Libanaise**

**délivré par
Mlle Maya Dagher
Conseillère**

**à la Troisième Commission
Point 29 : « Promotion de la femme »**

New York, le 13 Octobre 2015

Vérifier à l'audition

*Permanent Mission of Lebanon to the United Nations
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, NY 10017*

Merci monsieur le Président,

Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais d'abord vous exprimer nos vives félicitations ainsi qu'aux membres du Bureau et vous souhaiter plein succès en vous assurant de notre soutien et de notre engagement dans les travaux de cette session.

Permettez-moi également de remercier le Secrétaire Général pour la qualité des rapports présentés ainsi que les membres d'ONU-Femme et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour leur précieuse contribution.

Monsieur le Président,

20 ans après Beijing, il est regrettable de constater que malgré des progrès notoires à plus d'un niveau et à travers toutes les régions du monde, l'égalité entre les sexes n'est toujours pas la réalité promise dans la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing.

A cet égard, ma délégation se félicite de l'engagement mondial renouvelé en Mars dernier, et surtout de l'adoption toute récente du Programme de Développement Durable avec particulièrement un objectif distinct pour la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

Il est en effet déterminant pour la réalisation du développement durable d'autonomiser les femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes. De même, mettre fin à toutes les formes de discrimination envers les femmes et les filles constitue un droit humain fondamental, qui par ailleurs se répercute sur tous les autres domaines de développement.

Le Liban, fort de son ancrage constitutionnel de l'égalité citoyenne, et jaloux de son rôle pionnier en matière de droits et de libertés dans une région aujourd'hui en proie aux courants les plus destructeurs, ne peut que dénoncer les violations perpétrées à l'égard des femmes et des filles.

Le rôle des femmes dans la réalisation de la paix et de la sécurité durables est incontournable; le Liban réitère son appui à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité et à toutes les résolutions suivantes sur les femmes, la paix et la sécurité, dont celle adoptée ce matin à l'occasion du 15ème anniversaire.

Le Liban note avec satisfaction les résultats constatés dans le rapport du Secrétaire Général sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies et tient à féliciter particulièrement ONU- Femme pour son rôle et ses efforts dans ce domaine, tout en rappelant la nécessité de poursuivre l'élargissement de la problématique hommes-femmes à tous les organes et activités des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Malgré de nombreux défis, notamment la présence de plus d'un million et demi de réfugiés sur son territoire, dont la majorité sont des femmes et des enfants, le Liban continue à œuvrer en étroite collaboration entre les institutions publiques et la société civile de même qu'avec les organisations régionales et internationales afin de promouvoir les droits des femmes et des filles et de leur assurer l'égalité des chances et la pleine participation au développement politique, économique, social et culturel du pays.

Le Liban présente le mois prochain son rapport périodique devant le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et se réjouit de rapporter une série de mesures législatives et administratives adoptées au cours des dernières années, dont pour ne citer que la plus récente, l'adoption de la loi sur la violence domestique.

De même, les efforts se poursuivent concernant les droits des travailleurs migrants, notamment à travers l'adoption du contrat de travail unifié et la mise en place de cellules d'urgence et de soutien pour les victimes de violence.

L'éducation des filles reste une priorité au niveau national, et une politique assurée pour la protection et l'autonomisation des femmes et des filles, surtout dans les régions rurales et les milieux les plus défavorisés.

Monsieur le Président,

Pour conclure, il est sans rappeler que les droits des femmes sont des droits humains et que leur réalisation ne peut être totale sans l'implication de tous les membres de la société, les hommes d'abord, ainsi que la mobilisation de la communauté internationale toute entière pour le respect et la réalisation des ses engagements.

Je vous remercie.